

Collège d'autorisation et de contrôle

Assignation de radiofréquences à titre provisoire

Décision 12 juillet 2018.

Le Collège d'autorisation et de contrôle a été saisi, le 13 juin 2018, d'une demande d'assignation de deux radiofréquences à titre provisoire par Monsieur Jean-François Rahier domicilié rue de l'Égalité 31 à 4890 Thimister.

Vu l'article 108 du décret sur les services de médias audiovisuels ;

Vu l'avis favorable des services du Gouvernement quant à la possibilité technique d'assigner les radiofréquences visées ci-après ;

Considérant que l'objet de la demande n'est pas de nature à compromettre la sécurité nationale, l'intégrité territoriale ou la sûreté publique, la défense de l'ordre et la prévention du crime, la protection de la santé ou de la morale, la protection de la réputation ou des droits d'autrui, et ne vise pas la divulgation d'informations confidentielles qui pourraient compromettre l'autorité et l'impartialité du pouvoir judiciaire ;

Considérant que l'objet de la demande est de portée locale et est localisé géographiquement en région de langue française ou dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale et principalement destiné à la retransmission de programmes sur le site de l'évènement ;

Considérant le caractère ponctuel de la demande ;

Le Collège décide :

Le Collège autorise Monsieur Jean-François Rahier à faire usage, entre le 12 juillet et le 25 juillet inclus, de la fréquence 92.9 MHz émise à partir de Spa et du 93.6 MHz à partir de Verviers en fonction des caractéristiques techniques ci-dessous :

Nom de la station	:	SPA
Fréquence	:	92.9 MHz
Coordonnées géographiques	:	50° 29' 30"N / 5° 51' 55"E
PAR totale	:	100W
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	:	20m
Directivité de l'antenne	:	Omnidirectionnelle

Nom de la station	:	VERVIERS
Fréquence	:	93.6 MHz
Coordonnées géographiques	:	50° 38' 51"N / 5° 52' 29"E
PAR totale	:	200W
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	:	18m

Diagramme directionnel de l'antenne :

azimut [deg]	atténuation [dB]	azimut [deg]	atténuation [dB]	azimut [deg]	atténuation [dB]	azimut [deg]	atténuation [dB]
0	0.0	90	0.0	180	0.0	270	8
10	0.0	100	0.0	190	0.0	280	10
20	0.0	110	0.0	200	0.0	290	10
30	0.0	120	0.0	210	0.0	300	10
40	0.0	130	0.0	220	0.0	310	7
50	0.0	140	0.0	230	0.0	320	0
60	0.0	150	0.0	240	0.0	330	0
70	0.0	160	0.0	250	0.0	340	4
80	0.0	170	0.0	260	0.0	350	4

Fait à Bruxelles, le 12 juillet 2018.

